

Judo Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements spécifiques de l'Association sont en vigueur aux Jeux du Québec.

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE L'ASSOCIATION

CATÉGORIES	ÂGE EN 2013	SEXE	ÉPREUVES
U 7 (Mini-Poussin)	Né en 2007 et après	M+F	Randori
U 9 (Poussin)	Né en 2005-2006	M+F	Randori
U 11 (Benjamin) -23, -25, -27, -30, -33, -36, -39, -42, -45, et + 45 kg	Né en 2003-2004	M+F	Shiai
U 13 (Minime) -26, -29, -32, -36, -40, -44, -48, -52, et + 52 kg	Née en 2001-2003	Fém.	Shiai
U 13 (Minime) -28, -31, -34, -38, -42, -46, -50, -55, et +55 kg	Né en 2001-2003	Masc.	Shiai
U 15 (Juvénile) -32, -36, -40, -44, -48, -52, -57, -63, et + 63 kg	Née en 1999-2000	Fém.	Shiai
U 15 (Juvénile) -34, -38, -42, -46, -50, -55, -60, -66, et + 66 kg	Né en 1999-2000	Masc.	Shiai
U 17 (Cadet) -40, -44, -48, -52 -57, -63, -70, et + 70 kg	Née en 1997-1998	Fém.	Shiai
U 17 (Cadet) -46, -50, -55, -60, -66 -73, -81, -90, +90 kg	Né en 1997-1998	Masc.	Shiai
U 20 (Junior) -44, -48, -52, -57, -63, -70, -78, et + 78 kg	Née en 1994-95-96	Fém.	Shiai

U 20 (Junior) -55, -60, -66, -73, -81, -90, -100, et + 100 kg	Né en 1994-95-96	Masc.	Shiai
CATÉGORIES	ÂGE EN 2013	SEXE	ÉPREUVES
Senior -44, -48, -52, -57, -63, -70, -78, et + 78 kg	Née en 1993 ou avant	Fém.	Shiai
Senior -55, -60, -66, -73, -81, -90, -100, et + 100 kg	Né en 1993 ou avant	Masc.	Shiai
Masters Léger, moyen, lourd	Née en 1977 ou avant	Fém.	Shiai
Masters Léger, moyen, lourd	Né en 1977 ou avant	Masc.	Shiai

N.B. : U = Signifie moins de...
La référence pour le calcul de l'âge est le 31 décembre 2013.

B) CATÉGORIES PROPOSÉES PRIORITAIREMENT PAR LA FÉDÉRATION

U 11 (Benjamin)
U 13 (Minime)
U 15 (Juvénile)
U 17 (Cadet)

C) AFFILIATION

Doit être affilié selon le tarif en vigueur avant la tenue du tournoi.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2013

A) CATÉGORIES (corrections apportées)

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES
U 17 (Cadet) -46, -50, -55, -60, -66, -73, -81, et + 81 kg	01/01/97 au 31/12/98 * (prioritairement)	Masculin	Shiaï (V, B, M)
U 17 (Cadet) -44, -48, -52, -57 -63, et + 63 kg	01/01/97 au 31/12/98 * (prioritairement)	Féminin	Shiaï (V, B, M)

N.B. : - Sont admissibles à la Finale provinciale, uniquement les ceintures vertes, bleues et marrons.
* Voir la note en B) Composition de l'équipe représentant la région.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION



Athlètes

Maximum: 14 athlètes, 8 masculins et 6 féminins
2 athlètes par catégorie

Entraîneurs-Accompagnateurs

Entraîneur : 1 obligatoire, 2 maximums

Accompagnateur : 1 maximum (s'il y a seulement 1 entraîneur)

Chaque équipe doit être accompagnée d'au moins 1 entraîneur qui répond aux exigences du PNCE (voir point C). L'équipe peut donc avoir 1 entraîneur et 1 accompagnateur. Dans ce cas, seul l'entraîneur sera autorisé à s'asseoir sur la chaise pour « coacher » son (ses) athlètes/équipe(s) lors de la compétition.

Note : L'ajout d'un deuxième athlète dans une catégorie sera accepté selon les conditions suivantes, tout en respectant les quotas masculins et féminins, la région choisira :

- Priorité no 1 : s'il y a des catégories de poids vides, prioritairement choisir un deuxième athlète U 17 dans une catégorie de poids déjà remplie par un athlète (il pourrait donc y avoir deux athlètes U 17 dans une même catégorie de poids).

- b) Priorité no 2 : s'il y a toujours des catégories de poids vides et aucun autre athlète U 17 éligible, les remplir avec des athlètes de la division U 15 (moins de 15 ans), dernière année (nés en 1999).

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs devront dans le cadre du nouveau programme P.N.C.E : avoir été **formés « Assistant de dojo »**, avoir réussi **« Introduction à la compétition – Partie A »** et l'**évaluation éthique en ligne** ou dans le cadre de l'**ancien programme être P.N.C.E., Niveau 1** certifié. De plus, les entraîneurs qui accompagneront les équipes à la Finale, devront être sélectionnés par les conseils de zone respectifs.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Doit être affilié selon le tarif en vigueur pour la division d'âge et doit être complétée avant le début de la finale régionale.

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Compétition individuelle par division d'âge, division de sexe et par catégorie de poids (Shiai).

F) ADMISSIBILITÉ

- La région devra avoir tenu un événement à l'hiver 2012
- Il est obligatoire de tenir une finale régionale

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Club d'affiliation

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE (corrections apportées)

Compétition individuelle
Double élimination modifiée (pour la compétition individuelle)
Compétition par équipe : elle est divisée en deux tournois, soit :
un pour les hommes (7 catégories : 46, 50, 55, 60, 66, 73, +73kg) et
un pour les femmes (5 catégories : 48, 52, 57, 63, +63Kg)



* La compétition par équipe se fera par tournoi à élimination directe (pas de repêchage)

** Pour être admissible, une équipe doit avoir des représentants dans plus de la moitié des catégories, soit 4 chez les hommes et 3 chez les femmes.

I) SURCLASSEMENT

Possible pour une seule catégorie de poids lors de la composition de l'équipe régionale.

Lors du tournoi par équipe, les catégories -44 kg et -48 kg féminines seront fusionnées dans la catégorie -48 kg et les catégories masculines -81 kg et + 81kg seront fusionnées dans la catégorie +73 kg.

J) SUBSTITUTION

Permise. Le substitut devra avoir participé à la finale régionale. Le choix du substitut s'effectuera selon l'ordre décroissant (2ième, 3ième, etc.) des résultats de la catégorie, lors de la finale régionale. Si aucun substitut n'est disponible dans la catégorie, on pourra prendre le substitut dans la catégorie inférieure selon l'ordre décroissant des résultats de la catégorie lors de la finale régionale.

K) EXCLUSION

Athlètes identifiés excellence et élite auprès du S.L.S., en date du 15 janvier 2013.

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 28

Médailles d'argent : 28

Médailles de bronze : 56

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = les épreuves individuelles

Point attribué à la première position = 38

Nombre de point séparant chaque position = 1

Épreuve(s) = les épreuves par équipe

Point attribué à la première position = 38

Nombre de point séparant chaque position = 2

Toute exception à quelque règlement ci-dessus mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la Fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur des Jeux du Québec régionaux et **SPORTSQUÉBEC**.